

L'Union soviétique étant seule exceptée, se fit le parrain d'une résolution qui, à notre avis, évitait tout langage provocateur ou contestable. Le but principal de cette résolution était de demander à la Commission de désarmement de poursuivre son travail et de tenter un effort sincère en vue de mettre fin à l'impasse qui avait rendu tout progrès impossible dans ce domaine.

Je n'ai pas à insister ici sur le fait suivant: dans l'état actuel des relations internationales, le monde occidental ne peut se permettre de se départir de l'arme la plus puissante qu'il possède, avant d'être bien convaincu que l'Union soviétique est prête à accepter tout ce que comporte le contrôle international efficace de l'énergie atomique, y compris bien entendu la surveillance continue dans les pays mêmes. De plus, la sécurité du bloc occidental exige que le problème des armes atomiques soit considéré comme un élément du problème général du désarmement. Les nations occidentales ne peuvent accepter l'interdiction des armes atomiques que si cette mesure s'accompagne d'une réduction, en proportion rationnelle, de tous les effectifs militaires et des armements, y compris tant les armes atomiques que les armes de type classique. Jusqu'à présent, il ne semble pas que l'Union soviétique soit prête à se rallier à nous sur ces points fondamentaux.

Un des points importants inscrits au programme relativement au domaine économique a été la mise en valeur des ressources économiques des pays moins évolués. Les pays évolués, d'une part, et ceux qui le sont peu, de l'autre, ont grandement différé d'avis sur le fond même des propositions et sur la possibilité d'une action immédiate. Mais cette année les pays plus évolués ont cependant fait un pas important en reconnaissant en principe l'opportunité de créer à un moment donné un fonds international pour la mise en valeur des pays en cause. Il est question de cette création depuis bien des années. On a invité les gouvernements à exposer leurs vues sur certains aspects de la question afin d'établir là les bases d'un examen plus approfondi. L'étude des propositions tendant à l'établissement d'une corporation financière internationale doit aussi se poursuivre.

Deux importants articles concernaient le prélèvement de fonds en vue de l'assistance technique et de la reconstruction de la Corée. Les Nations Unies ont renouvelé leur programme amplifié d'assistance technique, et les engagements et les contributions des États membres ont atteint un total sans précédent de plus de 24 millions de dollars. Le Canada a été un des vingt-trois États membres

qui ont fait part de leur intention d'accroître leur contribution. Sous réserve de l'approbation du Parlement, la contribution du Canada sera portée de \$800,000 à un maximum d'un million et demi. Il est juste de dire, à mon sens, que le geste que nous avons posé en prenant cet engagement a exercé une influence importante en encourageant d'autres États membres à promettre davantage pour ce programme. On pourra décider de la somme exacte que fournira le Canada lorsqu'on sera mieux renseigné sur le montant des contributions d'autres pays. L'Assemblée a décidé de maintenir indéfiniment le Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies, sous réserve d'une revue périodique.

Pour ce qui est de la question d'un programme de reconstruction en Corée, une résolution a été adoptée, exhortant les nations qui avaient fait des promesses à donner suite à leurs engagements et recommandant que des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales fournissent de l'aide à l'organisme des Nations Unies pour la reconstruction en Corée.

Dans le domaine des affaires sociales, l'Assemblée s'est occupée de divers aspects de la question des droits de l'homme et de deux questions d'intérêt politique général. Il s'agit du rapatriement des prisonniers de la seconde Grande Guerre et de la question du travail forcé. Elle s'est aussi intéressée au problème des réfugiés et à un projet de programme en vue d'une action concertée des Nations Unies destinée à favoriser les progrès dans le domaine social.

Pour ce qui est de l'administration, l'Assemblée s'est occupée de nouveau de problèmes relatifs au personnel. Elle a adopté certaines modifications aux règlements régissant le personnel, éliminant dans une certaine mesure les pouvoirs du secrétaire général. L'Assemblée a appuyé les propositions d'envergure du secrétaire général en vue de simplifier les cadres supérieurs du secrétariat et de réduire l'ensemble du personnel du secrétariat de 15 p. 100 d'ici deux ans. Elle a remis à plus tard une décision sur l'épineuse question d'une compensation à accorder, conformément à une décision du tribunal administratif, à certains ressortissants des États-Unis qui ont été congédiés, tant qu'elle n'aurait pas obtenu une opinion juridique de la Cour de justice internationale.

Aucun résumé, si bref soit-il, du travail des Nations Unies dans le domaine politique au cours des dernières semaines ne serait complet si on ne mentionnait l'étude que le Conseil de sécurité a faite de la question palestinienne. Le 24 novembre, il a